



Le SE-UNSA 22 vous informe

3 juin : Audience (en distanciel) avec l'IENA, Madame Le Brozec

C'est la troisième audience que nous avons avec Mme l'IENA (à sa demande), nous nous félicitons de cette démarche initiée par notre Administration même si, à aucun moment, ces instants de dialogue social ne pourront remplacer ce qui se passait préalablement, lorsque les CAPD n'avaient pas été supprimées par la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique.

Nous regrettons toutefois que ces audiences aient lieu dans un temps si contraint, tant nous avons de sujets à évoquer, mais nous avons fait le maximum... **Il est à noter qu'en préambule à cette audience en visioconférence, il nous a été clairement rappelé qu'il ne saurait y être question du mouvement.**

Une fois encore, nous ne pouvons que constater que les directives ministérielles sont appliquées à la lettre dans notre département et nous en avons fait la remarque. Nous continuons à dénoncer cette mesure totalement injuste pour nos collègues qui seront nommés sans contrôle des représentants du personnel et on pourrait en reparler lors de la seconde phase de mouvement... Les groupes de travail étaient quand même bien utiles, nos interventions permettaient de « limiter la casse » et c'était dans l'intérêt de tous... Nous continuerons, plus que jamais à défendre nos collègues, et ce sera alors par le biais de recours éventuels pour lesquels nous les épaulerons.

Malgré la crise grave qui traverse notre pays et l'implication exceptionnelle des personnels de la Fonction publique, qui a rappelé à tous l'utilité et la nécessité d'un service public et des fonctionnaires, le pilotage présidentiel et ministériel n'a pas changé. Les annonces sont toujours faites sans dialogue social et nous en savons quelque chose à l'Éducation puisque notre ministre privilégie toujours et encore (devrions – nous dire plus que jamais ?) la communication médiatique au dialogue social... Ah si, il y a eu un changement notable c'est que les annonces pleuvent et qu'elles sont contradictoires et surtout décalées dans le temps pour leur mise en application, après de multiples interventions des syndicats...

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette courte audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration. L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22, Robin Maillot et Nadine Guédé sont intervenus pour le SE-UNSA 22. Malgré le temps contraint, nous avons souhaité porter nombre de sujets concrets et continuerons à le faire.

Il semblerait qu'une partie de notre message a été entendue si l'on s'en réfère aux retours que nous avons eus hier. N'hésitez pas à nous faire part de ce qui se passe dans votre école, votre secteur !

La phase 2 du déconfinement (suite aux annonces du 28 mai) ne doit pas bouleverser complètement les organisations déjà mises en place et mettre les équipes... et les directeurs... sous tension (ils le sont déjà et n'en peuvent plus) !

SE - UNSA 22 : Nous avons demandé quelles étaient les directives dans notre département, quelles informations avaient été transmises dans les écoles.

Nous avons eu des retours très inquiétants dans certaines circonscriptions, avec pression mise par l'IEN.

Il faut impérativement arrêter de mettre la pression sur les collègues !!! Des organisations sont en place et déjà à flux tendu, il ne faut pas tout refaire car le mécontentement des parents retombera directement sur les collègues et les directeurs.

A un moment donné, il faut RESPECTER les collègues, les parents et tout défaire simplement parce que notre ministre a fait de la com, ce n'est pas possible.

Pour preuve, ce qui se passe dans les collèges et lycées où il a annoncé que tous les élèves reviendraient, et ce ne sera absolument pas le cas...

Il y a un principe de réalité et de faisabilité ! Il est respecté dans le 2nd degré, il faut qu'il le soit dans le premier degré. Et une fois encore, cela retombe sur les directeurs !

Nombre de nos collègues directeurs n'en peuvent plus et tout le monde aurait intérêt à ce qu'ils tiennent.

Il faut prioriser et la priorité doit être de préserver nos collègues ! Puis d'accueillir les enfants prioritaires et de continuer à le faire. N'accueillir des nouveaux que lorsque c'est possible !

RAPPEL : Les normes doivent être impérativement respectées !!!

IENA Adjointe : Nous appliquons la demande ministérielle.

La liste des personnels prioritaires a évolué avec les personnels prioritaires pour la reprise globale.

On passe à de l'alternance si besoin. Il faut essayer de faire revenir les enfants à l'école.

On ne défait pas tout. Le nombre préconisé est 15 en élémentaire et 10 en maternelle mais cela peut être 13 ou 14 si la classe est petite.

La directive est bien de tout faire pour accueillir, même 1 ou 2 jours, les enfants des parents qui le souhaitent. Il faut renouer avec l'école, permettre à chacun de revenir même un peu.

Nous avons un fort taux de présence à l'école en ce qui concerne la Bretagne.

Nous savons que cela n'est pas facile pour les directeurs d'école de faire comprendre cela aux parents. On a eu des retours d'IEN qui ont noté que c'était très difficile, nous en sommes conscients.

Si la mairie veut participer à l'accueil, c'est possible. La mise en place des 2S2C a été proposée par le ministère et mis en place dans certaines communes.

Parallèlement à ça le DASEN, avec l'alerte des Organisations Syndicales et des IEN, prépare un courrier pour que les parents aient des réponses si c'est nécessaire.

Si besoin il faut voir avec les équipes de circonscription pour que tout ne repose pas sur les équipes, les directeurs.

SE - UNSA 22 : Ce courrier sera effectivement bien utile mais nous avons rappelé qu'il n'empêchera pas les parents de manifester leur mécontentement directement sur le terrain et donc ce sont nos collègues directeurs qui auront à le subir... En ce qui concerne les mairies nous avons rappelé que la com ministérielle était une chose, mais que les élus n'ont pas toujours les moyens en locaux, en personnel, financiers pour mettre en application ce que souhaite M. Blanquer. **Nous avons rappelé que faire respecter le protocole est déjà parfois bien difficile et que cela a été et est toujours un combat à mener par certains de nos collègues directeurs...**

SE - UNSA 22 : Quel nombre d'élèves pris en compte lorsqu'il y a des GS-CP ?

IENA Adjointe : C'est l'élémentaire qui compte donc on peut aller jusqu'à 15 élèves. L'ATSEM, comme dans un fonctionnement classique, peut prendre en charge un groupe d'élèves dans une pièce en proximité, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

SE-UNSA 22 : **Nous avons rappelé les difficultés des gestes barrière sur des enfants de cet âge et que certains de nos collègues n'ont pas forcément d'ATSEM...**

SE - UNSA 22 : **RAPPEL SUR LA DIRECTION !**

Le soutien de la hiérarchie est indispensable et ce n'est pas toujours le cas, loin de là ! Certains directeurs sont en arrêt, il faut alors réellement soutenir l'équipe !

IENA Adjointe :

Si cela devient trop compliqué il faut voir avec son IEN qui peut intervenir, écrire. Le DASEN pourra aussi écrire que les directeurs font ce qu'ils peuvent.

Le passage à l'alternance ne se fait pas du jour au lendemain. On se laisse du temps. Les IEN sont là en cas de difficulté avérée, il faut leur envoyer les parents qui posent problème.

SE - UNSA 22 : Qu'en est-il de la possibilité de travailler à distance ?

IENA Adjointe :

- Pour les enseignants vulnérables ou qui ont un proche vulnérable : le protocole est le même : il faut un justificatif médical joint à une demande écrite.

- Pour les enseignants qui ont un problème de garde d'enfants : ils sont prioritaires en crèche et à l'école. Il faut nous contacter s'ils ont un problème et nous interviendrons.
- Pour les enseignants qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école : il y a eu un temps d'échange avec les IEN à ce sujet. Si le nombre est important cela va être compliqué car les équipes sont déjà à flux tendu. Nous allons faire le point avec le DASEN.

SE - UNSA 22 : Le ministère a répondu positivement à cette demande dans la FAQ du 3 juin page 17. Nous serons donc attentifs à ce que ce principe soit effectif dans notre département.

SE - UNSA 22 : Les collègues se posent la question des livrets scolaires de fin d'année, surtout pour les enfants changeant d'établissement.

IENA Adjointe : Il faut valider le 1^{er} et 2^e trimestre. On peut aussi ajouter des commentaires. Notre regard doit être bienveillant. La rentrée en septembre 2020 sera obligatoirement différente, il faudra une période de remise à niveau.

SE - UNSA 22 : Comment vont se dérouler les conseils d'école du 3^e trimestre ?

IENA Adjointe : Si on peut le mettre en place en présentiel, avec les conditions de distanciation obligatoires, on le fait. Sinon on peut faire une réunion en visio si on est au-delà de 10 personnes.

SE - UNSA 22 : Le journal officiel du 20 août 2019 a publié un décret et un arrêté qui permettent au chef d'établissement, et l'arrêté étend cette possibilité aux directeurs d'école, de décider que l'élection des délégués de parents d'élèves puisse se faire uniquement par correspondance. Il serait souhaitable de diffuser cette information afin que le dernier conseil d'école vote cette mesure, d'autant plus dans les conditions actuelles.

IENA Adjointe : Ce serait facilitant en effet. Cela va être étudié rapidement.

SE - UNSA 22 : Où en sommes-nous concernant les EBEP, leur retour dans les écoles, leur prise en charge, les orientations ?

IENA Adjointe : Il devrait y avoir un retour de la prise en charge mi-juin.

Niveau orientation tout se tient normalement. Les services de la DSDEN fonctionnent normalement. C'est un peu moins fluide mais tout se fait. Il y a des retards dans certains dossiers, comme tous les ans. Les prises en charge se remettent aussi en place progressivement pour être pleinement opérationnelles mi-juin. *Là encore, nous avons quelques retours discordants et serons extrêmement vigilants...*

SE - UNSA 22 : Nous sommes inquiets sur les dossiers médicaux, demandes de rdv auprès des médecins de l'Éducation nationale, de postes adaptés, ...

IENA Adjointe : La commission postes adaptés a eu lieu et tous les enseignants concernés ont été contactés. Les rdv se font par des entretiens à distance. Il y a du retard mais tout rentre peu à peu dans l'ordre.

SE - UNSA 22 : Nous rappelons que nous restons fermement contre la nouvelle loi de la Fonction publique qui nous enlève la possibilité d'être présents à de nombreuses instances, telle que la commission de postes adaptés. Nous portons, défendons, argumentons les dossiers des collègues. Cela permettrait aussi une bonne lisibilité au niveau des collègues.

Madame Garreau (Chef de la DIV1D) : Nous contactons les enseignants en leur donnant un maximum d'informations afin que tout soit lisible et transparent. Nous avons une grande vigilance par rapport aux agents.

SE-UNSA 22 : Nous ne mettons pas en doute la volonté de l'administration de faire au mieux mais nous ne pouvons que redire que l'expertise reconnue que nous avons en tant que représentants du personnel ne pourra pas être comblée par des personnels administratifs qui, il est utile de le rappeler, sont en nombre restreint. Et puisque l'on parle de lisibilité, elle est quand même relative si ce n'est pour ce qui concerne les informations non données aux représentants du personnel...

SE - UNSA 22 : Avez-vous des informations sur les stages d'été qui seraient proposés par l'Éducation nationale ?

IENA Adjointe : Des stages de soutien vont être plus que jamais utiles, mais nous n'avons actuellement aucune information du ministère à ce sujet.

SE - UNSA 22 : La CAPD HC et classe exceptionnelle est-elle fixée ?

IENA Adjointe : Oui elle aura lieu le 2 juillet et se déroulera comme d'habitude.

SE - UNSA 22 : Les dates du mouvement sont-elles maintenues ?

Nous attirons votre attention sur les problèmes de bonification pour handicap puisque la nouvelle loi Fonction publique ne nous autorise plus à siéger et donc à défendre nos collègues.

Les entretiens pour les postes soumis à entretien ont-ils pu avoir lieu ? Y a-t-il eu des modifications des règles ?

IENA Adjointe : Oui les dates sont maintenues pour le mouvement. Les entretiens ont eu lieu en distanciel et aucune modification n'a eu lieu quant aux règles... *Nous avons pourtant eu quelques retours discordants...*

SE - UNSA 22 : Nous avons eu des questionnements sur certains documents proposés sur Pédagogie 22 qui comportaient des marques publicitaires. Il ne semble pas que ce soit une pratique recevable.

IENA Adjointe : Ce sera vu rapidement.

Le SE - UNSA 22 a aussi abordé des situations personnelles que certains d'entre vous nous avaient soumises.